

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES

13, Route de Choisy

BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.33

**ARRETE DU MAIRE
TECHNIQUES
S.T. N° 2019.81 PR**

Provisoire interdisant le dépôt de matériaux
Sur les parcelles B1145, B 1146 et B 1148.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

CONSIDERANT les dangers, et notamment les risques de coulées de limons provenant de matériaux et obstruant les fossés et canalisations, il nécessite d'interdire l'apport de tout matériaux sur les parcelles B 1145, B 1146 et B 1148.à partir du **13 juin 2019**.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'apport de tout matériau sera interdit sur les parcelles B1145, B1146 et B1148 à partir du 13 juin 2019.

ARTICLE 2 : Les travaux de modelage et de recouvrement des matériaux de remblais par de la terre végétale et engazonnement, devront être réalisés pour le vendredi 28 juin 2019.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services Municipaux de la Commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise GAL TP,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 13 juin 2019

Le Maire,

François DAVIET

